

REUNION DE QUARTIER 1 : VILLAGE

(samedi 29 JANVIER 2011)
Salle du conseil municipal

- Présents : Une vingtaine de personnes
- René Buron / Jean-Pierre Camilla / Patrick Soumbou / Franck Chevalier
- Franck Luna / Jean-Jacques Trichot
- Mme Schircker, M. Vialatte, délégués du quartier

OBJECTIFS : ECHANGE D'INFORMATION

Compte-rendu sommaire des différents points abordés

- Le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble de l'assistance et rappelle l'objectif de cette réunion annuelle. Puis il présente M. Franck LUNA, le nouveau brigadier chef de la police municipale depuis le 1^{er} janvier 2011 en remplacement de M. Jean-Louis Raffaëlli parti récemment à la retraite. Le Maire aborde ensuite les grands sujets qui concernent la commune.
 - Le résultat du recensement de 2010. La commune avec ses 3535 habitants dépasse le cap des 3500 habitants. La contrainte essentielle de ce changement de strate démographique est que la commune est concernée par l'obligation légale d'assurer la réalisation à terme sous peine de pénalités de 20 % de logements sociaux sur son territoire.
 - Le nouveau site Internet avec sa newsletter mis en ligne depuis peu et consultable à la même adresse que l'ancien à savoir <http://saintpauldevence.org>
 - Le changement de nom de la commune de Saint-Paul en Saint-Paul de Vence : la procédure est actuellement en instruction ultime auprès du conseil d'Etat.
 - Le Plan Local d'Urbanisme actuellement en cours d'élaboration. La population sera prochainement consultée par le biais de réunions publiques

Le Maire aborde ensuite les grands travaux prévus sur le territoire de la commune :

- Extension de l'école par la réalisation de 5 salles de classe supplémentaires, la réalisation d'une salle polyvalente et d'une médiathèque.
 - Extension de la crèche intercommunale Saint-Paul / La Colle.
- Ces deux grandes réalisations s'avèrent nécessaires pour faire face à une demande croissante et réelle des familles.
- Rénovation de la maison de l'Evêché : Les travaux vont débiter incessamment

Le Maire rappelle le développement, en collaboration avec la ville voisine d'un service jeunesse et sports.

En collaboration avec l'Université de Nice, l'Espace Verdet accueille de jeunes étudiants qui suivent une formation universitaire dans le cadre d'un MAE des métiers de l'Art.

Le Maire invite ensuite à l'assemblée de poser des questions.

Questions / Réponses :

- Seuil démographique de + de 3500 habitants → incidence sur les élections : OUI (scrutin de liste)
- Seuil démographique de + de 3500 habitants → logements sociaux, la compétence habitat a été transférée à la CASA, mais la commune doit participer à l'effort collectif qui doit tendre vers 20 % de logements sociaux sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération. Cet accroissement de logements aura une incidence sur le nombre d'enfants donc sur le nombre de salles de classes et sur le nombre de places en crèche. L'extension de l'école a anticipé ce besoin et les locaux scolaires devraient être suffisants pour les 15 à 20 ans à venir.
- Concernant le seuil de logements sociaux, la maison de l'Evêché peut elle être réhabilitée en logement social → non car un engagement a été pris avec le diocèse pour son utilisation future.
- Aménagement du carrefour sainte Claire : réunion publique de présentation prévue prochainement.
Revêtement du sol : il ne sera pas en galets...
- Commerces de proximité : rappel de l'existence d'un commerce de proximité dans le village (les murs appartiennent à la mairie, le bail prévoit ce commerce de proximité)
En cours : une boulangerie s'installe à l'entrée de la commune (près de l'arrêt des cars de tourisme)
- Aménagement du pied des remparts ouest : souhait de bancs et de poubelles.
- Stationnement sur la place de l'Eglise et d'une façon plus large l'occupation diverse et variée du domaine public, les déjections canines, les nuisances sonores → en cours de réflexion pour réglementation de l'ensemble. Un nouveau règlement est à l'étude et fera l'objet d'une consultation publique avant sa mise en oeuvre.

- Nettoyage actuel du village → pas performant. Certaines rues ne sont jamais faites. Le parking des Oliviers : La responsabilité de son nettoyage appartient à VEOLIA.
- Pourquoi Saint-Paul en Saint-Paul de Vence ?
 - 1) Pour des raisons historiques
 - 2) Pour mieux distinguer, à l'extérieur, notre Saint-Paul des nombreux Saint-Paul de France et de Navarre...
- Aménagement Sainte Claire → inquiétude de Mme Issert, une rencontre sera mise en place très prochainement avec M. le Maire.
- Entretien du canal des Fontaines à voir car recensé dans le futur PLU comme chemin de « liaison douce ».
- Devenir du bâtiment des Oliviers (bâtiment communal). Il reste pour l'instant propriété communale. Après la réalisation de l'extension de l'école, deux options possibles :
 - 1) La vente du bâtiment
 - 2) La location avec ou sans réhabilitation.
- Réinstaller le poteau de basket existant sur l'espace de la Courtine hors période des spectacles

La réunion est levée à 11 heures